



## **RAPPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASTM LUNDI 8 mars 2004 A 19H AU CENTRE SCOUT**

### **Présents :**

BENARD Dominique  
BERTRAND Jean-Luc  
CLAYTON Mark  
De MARMELS Andrea  
DUCHOUD Mireille  
GHIRARDI Pierre  
GOTTRAUX Louissette  
JOVER Mateo  
MOUCHET Viviane  
PETRUCCIANI Olivier  
WHITEFORD Anne

### **Excusés :**

BIRD Alan  
CASSAIGNEAU Jean  
FAVRE Patrick  
FELLI Christiane  
GRANGET Marie-Thérèse  
JEANNERAT Jacques  
PANISSOD Luc  
PASCHOUD Jacqueline  
PAYOT Chantal  
SCHÜRCH Lili

### **1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

### **2. Lecture et approbation du Rapport de l'AG du 30 avril 2003**

Le rapport de l'AG du 30 avril 2003 est approuvé à l'unanimité.

### **3. Rapport du Comité et du Secrétaire Général**

Pierre GHIRARDI présente au nom du Comité le rapport annuel :

Depuis l'AG du 30 avril 2003, le Comité s'est réuni à 5 reprises, sans compter les nombreuses décisions prises par consultation internet.

Le Comité a notamment étudié :

- l'engagement à temps partiel de Jean-Luc Bertrand, comme secrétaire général. Grâce à Jean-Luc, le Comité a pu redynamiser l'ASTM et voir ainsi l'avenir de l'association avec beaucoup d'optimisme. Conformément à l'engagement pris par le comité lors de la dernière AG, la « professionnalisation » de l'ASTM a vu le jour suite à la motivation personnelle très forte de Jean-Luc, à l'appui du Bureau Mondial qui met à disposition de l'ASTM un bureau tout équipé, un forfait de CHF 500.- par mois pour les charges administratives et de bureau, un mandat d'une durée d'une année, renouvelable, représentant 20% de salaire. Il faut

reconnaître que nous avons eu une chance extraordinaire de pouvoir bénéficier de tous ces avantages et engagements sans lesquels l'ASTM n'aurait pas survécu.

- Le comité suit attentivement le budget, selon l'évolution des mandats spéciaux de Jean-Luc, ceci au profit de l'ASTM. Les projets de développement devant être financés notamment par la FGC n'étant pas encore « présentables », l'ASTM ne vit actuellement que grâce à ses mandats spéciaux.
- L'Association a également renoué les liens... distendus... avec l'ASG et le MSdS. Et, naturellement la FGC.
- Le Comité a décidé de changer, en douceur, le nom de notre association, tout en gardant le sigle ASTM. Le nouveau nom est : **Agir avec les Scouts pour une Terre Meilleure**. Ce nouveau nom correspond ainsi aux nouveaux buts de notre association.
- Le Comité a pris de nombreux contacts pour trouver un président, malheureusement sans succès jusqu'à présent. Nous proposons à l'AG de continuer à fonctionner sans président et de poursuivre nos recherches.
- Le Comité a préparé et envoyé la lettre d'info du 19 décembre dernier ... réclamant les cotisations (qui n'avaient pas été réclamées depuis de nombreuses années).
- Le Comité s'est attelé au suivi des membres ... en fait ... ce qu'il en reste !!! et à rechercher de nouveaux membres ... **et fait appel à tous les membres présents!** En effet, une association forte et dynamique se doit d'avoir le soutien de ses membres ... membres nombreux et ... cotisants. Le Comité pense que l'ASTM doit être soutenue par trois piliers : les membres ordinaires qui paient une cotisation de CHF 50,- par an, les scouts actifs qui paient une cotisation de CHF 10,- et les trois associations membres de droit à l'ASTM, soit le BMS, l'ASG et le MSdS qui paient une cotisation annuelle de CHF 500,- .

Jean-Luc complète cette présentation par son rapport.

- Le poste de Secrétaire général a été créé dès le 1er mai. Jean-Luc l'a occupé à titre bénévole jusqu'au 1er octobre 2003. Il a ensuite été engagé à 30%.
- La première tâche du Secrétaire Général a été de mettre en place le bureau : emménagement, équipement, ...
- Ensuite il s'est attelé à la réorganisation administrative en particulier la remise en place du système de cotisation (liste de membres, ...). Ceci a porté ses fruits puisque nous avons pu récupérer les cotisations non réclamées depuis 3 ans et plus que triplé le montant collecté pour 2003 en comparaison avec 1999, dernière année où les cotisations avaient été collectées normalement.
- Renouer les contacts avec le réseau (ASG, MSdS, BMS, FGC, Organisations Scoutes Européennes) a été une autre tâche importante pendant ces premiers mois. Un constat s'impose, cela prend beaucoup plus de temps qu'imaginer initialement et cela sans apport immédiat. Il s'agit là d'un investissement à long terme.
- Plusieurs mandats ont été obtenus pour l'association :
  - . Rédaction d'un outil éducatif pour promouvoir la Charte de Marrakech (BMS, CHF 5000,- en 2003)
  - . Préparation du Forum Panafricain de la jeunesse sur le Sida (BMS, CHF 4500,- en 2003).D'autres sont déjà négociés pour 2004.
- Projets : Plusieurs projets ont été identifiés en particulier au Sénégal (développement rural dans la région de Mboro ; insertion professionnelle des filles à Dakar ; ...) mais aucun de ces projets n'était mûr pour être introduit en 2003 au financement de la FGC. La décision de financement de deux projets sur fonds propres a été prise : Resto scout (CHF 1000,-) et 2 écoles scout en Haïti (CHF 1000,-)

#### 4. Rapport de la trésorière

### Comptes 2003

La trésorière commente le compte d'exploitation et le bilan au 31.12.03.

La somme de CHF 14'329,- , qui avait été attribuée aux frais de fonctionnement de l'association pour le budget de l'année 2003 par décision de l'A.G. extraordinaire du 30.04.03, n'a pas été utilisée. La trésorière propose de reconduire le montant de CHF 10'000,- comme provision pour frais de fonctionnement et de considérer le solde de CHF 4'329,- comme résultat positif de l'exercice 2003.

Le compte d'exploitation au 31.12.03 présente un excédent de produits de CHF 7'005,- .

L'AG accepte la répartition suivante de ce bénéfice :

- CHF 1'060,- correspondant à la cotisation de l'ASG au compte « fonds à attribuer » pour les projets
- CHF 4'329,- correspondant au surplus de provision pour frais de fonctionnement au compte « fonds à attribuer » pour les projets
- CHF 1'616,- au compte « résultat cumulé »

### Budget 2004

Jean-Luc et Mireille présentent le budget pour l'année 2004.

Les recettes pour « mandats spéciaux » sont estimées à CHF 56'516,- et correspondent à des contrats pratiquement confirmés (BMS, Forum de Dakar, Banque Mondiale, CICR, FSM). Par précaution, aucune recette n'a été budgétisée pour les « projets », car il n'y a pas encore de projet confirmé pour 2004.

Les charges comprennent le salaire d'un poste de Secrétaire Général à 50% (30% pour janvier 2004).

Le budget 2004 est établi sur le principe de prudence. Si des mandats ou projets supplémentaires étaient confiés à l'ASTM durant l'année 2004, le budget des dépenses serait ajusté en fonction.

Ces pièces sont jointes en annexe. C.f annexe 2

### Rapport des vérificateurs de comptes

Le rapport des vérificateurs de comptes (Luc Panissod et Patrick Favre) pour l'exercice 2003 (20.02-31.12.03) est lu. Il relève la bonne tenue et l'exactitude des comptes de l'ASTM et il recommande à l'AG de donner décharge au Comité pour l'exercice 2003. C.f. annexe 3

#### **5. Approbation des rapports**

Les quatre rapports sont approuvés à l'unanimité.  
L'AG donne ainsi décharge au Comité pour l'exercice 2003.

#### **6. Statuts**

L'AG accepte la proposition du Comité de reporter ce point à l'année prochaine

#### **7. Président**

L'AG accepte la proposition du Comité de reporter ce point à l'année prochaine

#### **8. Élection des vérificateurs aux comptes**

Patrick Favre et Luc Panissod sont réélus à la charge de vérificateur de compte.

L'Assemblée est suivie d'une verrée